

Résolution 496

Halte aux bouchons de la route de Meyrin

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les conditions de circulation routière transfrontalière dans l'agglomération genevoise doivent être améliorées ;
- que, parmi les axes d'entrée dans Genève, la route entre Meyrin et Saint-Genis-Pouilly est particulièrement chargée avec un passage d'environ 10 000 véhicules dans chaque sens à hauteur du poste frontière;
- que les axes voisins de Ferney-Voltaire et de Mategnin sont saturés;
- que le Comité régional franco-genevois a souhaité que les Etats hôtes du CERN fassent évoluer le régime juridique réglementant les conditions d'accès au domaine de l'organisation afin d'aménager un lien direct entre le site de Meyrin et la France;
- que ces Etats ont répondu favorablement à ce souhait en autorisant l'ouverture de la Porte E (« Charles de Gaulle ») donnant sur le rond-point de Saint-Genis-Pouilly;
- que l'utilisation de cette porte reste réservée aux seuls fonctionnaires du CERN, c'est-à-dire à 20% seulement des personnes travaillant sur le domaine de l'organisation;
- que la réalisation d'une voie de tram sur cet axe comme le prévoit le contrat de prestation des TPG aura des répercussions sur la fluidité du trafic;
- que la circulation sur la route entre Meyrin et Saint-Genis-Pouilly connaît toujours d'importants ralentissements à la hauteur du poste frontière;
- que les restrictions concernant l'utilisation de la Porte E sont anachroniques à une époque où le Conseil fédéral favorise les contrôles mobiles effectués en retrait de la frontière au détriment d'une couverture statique aux postes frontière;
- que ces restrictions anachroniques sont principalement le résultat d'un manque de concertation de la part du DFAE qui ne tient pas compte des assouplissements intervenus dans l'application de la législation dans ce domaine;

- que la France a consenti un investissement financier important pour réaménager le rond-point de l'Europe et construire la bretelle d'accès à la Porte E;
- que cette porte est destinée au seul trafic pendulaire et qu'elle fait l'objet d'un contrôle d'accès mis en place par la direction du CERN;
- que la route douanière de Meyrin n'est pour sa part surveillée que depuis 8 heures du matin,

invite le Conseil fédéral

à intervenir auprès de la République française et de la direction du CERN en vue d'améliorer la circulation routière entre Meyrin et Saint-Genis-Pouilly en autorisant l'utilisation de la Porte E à tous les membres du personnel du CERN (environ 2500 fonctionnaires et 6500 scientifiques) et aux employés des entreprises intervenant sur le domaine de l'organisation (environ 3000 personnes).